



# Bulletin d'inscription « Séjours et Voyages »

## Séjour au SAUZE du 24 au 27 janvier 2022



<b>Dossier complet :</b> <b>A renvoyer chez : Martine PILLARD</b> <b>Le Lavandor A2, 646, Av du</b> <b>Maréchal JUIN</b> <b>83980 Le LAVANDOU</b> <b>06 61 43 93 91</b> <a href="mailto:sou_pi@hotmail.fr">sou_pi@hotmail.fr</a> <b>ou à déposer dans la boîte DPLB</b> <b>de notre bureau du Lavandou</b> <b>Infos : contact.dplb@gmail.com</b>	<b>Assurance R.C.P.</b> GROUPAMA Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Ct n° : <b>Garantie financière:</b> GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131	<b>IMPORTANT :</b> si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date <b>24 au 27/01/2022</b>  N° fédéral du séjour :  .....
---	--	--	---

Client : N° licence FFRP Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tél Port Email :	Conjoint ou accompagnant : N° licence FFRP Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tél Port Email :
---	---

**Personne à prévenir en cas de problème :-**  
 Nom..... prénom..... tel..... .mail.....

Séjour ou Voyage 4 jours - 3 **nuitées**  
 Description : Randonnées , visites  
 Lieu: Le SAUZE sur BARCELONNETTE Date: du lundi 24 au jeudi 27 janvier 2022

<b>Organisateur :</b> Nom : <b>DPLB Découverte Pédestre Le Lavandou Bormes</b>  <b>Voyage ou séjour :</b> Le séjour ou le voyage peut être annulé si au minimum <b>20</b> participants ne sont pas inscrits à la date du <b>30 novembre 2021</b>	<b>Hébergement :</b> Mode : Hôtellerie Nom : VTF Ville : Le Sauze Chambre : Double/Twin/Individuelle Contenu prestation: Pension - complète	<b>Transport :</b> Par Bus privé exclusif DPLB avec chauffeur. Le bus restera sur place et sera utilisé pour une sortie en cours de séjour. Prestation incluse dans le prix.
--	--	---

<b>Formalités :</b> <b>En cours de validité lors du séjour</b> Licence FFRandonnée Passeport : (photocopie) Ou CNI : (photocopie) :	<b>Révision de prix :</b> Voir notice d'information de l'organisateur  <b>Frais de résolution ou d'annulation :</b> Voir notice d'information de l'organisateur	<b>Assurances facultatives :</b> <b>(Barrer les mentions inutiles)</b> • Annulation/interruption OUI <del>NON</del> • Bagages : <del>OUI</del> NON • Assistance : OUI <del>NON</del> (FFRP) Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, <b>même si aucune assurance n'a été souscrite</b>
--	---	--

Décompte	Prix unitaire	Nombre	Montant
Prix du séjour	420,00 €		
Maj Ch .individuelle	51 €		
<b>Assurance (facultative)</b>			
option 1	12 € inclus		
Option 2	0 €		
Option 3	0 €		

<b>Total :</b> Acompte réglé à l'inscription : <b>(140 € par personne)</b> Assurance réglée Solde à régler <b>2 x 140 €</b> Le 05/12/21 et le 05/01/22	..... ..... ..... .....
---	----------------------------------

Je soussigné, \_\_\_\_\_ certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves.(signature)

**Informations destinées aux voyageurs :**

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour:**

**Association DPLB (Découverte Pedestre Le Lavandou Bormes)**

représentée, par son Président :

**Mr : TORCHET Jean-Benoît Adresse : 27, Impasse du Couvent**

**83230 BORMES LES MIMOSAS 06 07 64 77 66 / [jbtorchet.dplb@gmail.com](mailto:jbtorchet.dplb@gmail.com)**

**Responsable du séjour : Hélène CANET**

**mail : [mh.can@orange.fr](mailto:mh.can@orange.fr) - tél. : 06 72 36 80 25**

● L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1., du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc...) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement, déduction faite de la quote-part des frais d'annulation déjà engagés auprès des prestataires (transporteur et/ou hôtelier).

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles (ex.: problèmes de sécurité):**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

Pour tout autre cas d'annulation du fait du voyageur non pris en charge par l'assurance annulation, le remboursement partiel sera possible, déduction faite de la quote-part des frais d'annulation déjà engagés auprès des prestataires (transporteur et/ou hôtelier).

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre

Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

**Pour l'organisateur,**

Fait le :30/10/2021 à : Bormes les Mimosas

**Signature :**



**Pour le Client,**

Je soussigné, \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus.

**(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")**

Fait le : \_\_\_\_\_ à :

**Signature**